

I) LA SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC

Le schéma, adopté par arrêté préfectoral le 30 mars 2002, fixait pour le Nord un objectif global de réalisation de 3 200 places de caravanes réparties entre 110 communes comptant plus de 5 000 habitants en fonction de leur poids démographique, de l'offre existante et des besoins recensés.

Ces 3200 places se répartissaient en 1960 places sur les aires d'accueil et 1240 places sur les terrains de grand passage.

Prenant en compte le phénomène de sédentarisation des familles sur le territoire, le schéma fixait des critères d'équivalence permettant de formaliser l'exonération des communes participant aux grands passage ou à l'habitat adapté.

Ainsi, les communes pouvaient bénéficier de l'équivalence de 4 places de caravanes pour un logement adapté.

Le schéma départemental du Nord était mis en œuvre par le comité technique et la commission départementale consultative des gens du voyage. Le Bureau de la commission consultative départementale a fonctionné jusqu'en 2006 .

A) Le bilan quantitatif du schéma

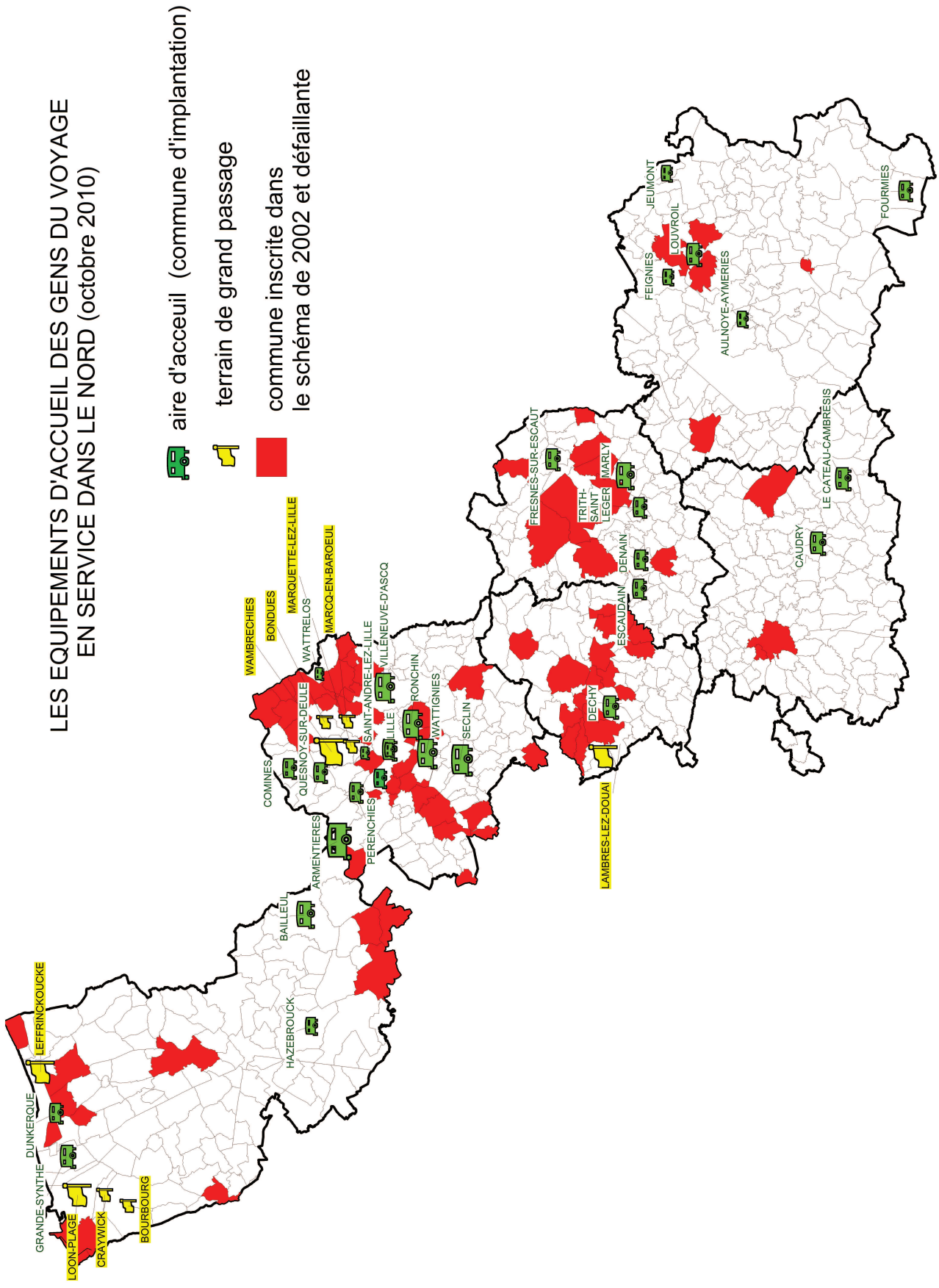
1) Récapitulatif global des équipements prescrits et réalisés




En juillet 2010, le schéma du Nord atteint un taux de réalisation de 58% (taux de réalisation national: 60%), avec:

- 830 places de caravanes en aires d'accueil/ 27 aires d'accueil
- 950 places de caravanes en terrain de grand passage/ 9 sites
- 16 logements ou habitats adaptés.

	Aires d'accueil							Grand passage				TOTAL		
	Objectifs 2002 en nb aires (= nb communes concernées)	nb équipements AA réalisés	Objectifs 2002 en nb de places	nb places réalisées AA	nb équivalents HA réalisés	total réalisation en nb places	Objectifs 2002 en GP (= nb communes concernées)	nb équipements GP réalisés	Objectifs 2002 en nb de places	nb places réalisées GP	Objectifs 2002 en nb places	TOTAL PLACES REALISEES	Communes ayant participé à la réalisation de l'offre	
Avesnes	8	4	140	102		102	2	0	160	0	300	102	5	
Cambrai	4	2	50	64		64	2	0	150	0	200	64	2	
Douai	17	1	255	32		32	2	1	45	150	300	182	4	
Dunkerque	20	4	300	116		116	2	4	100	400	400	516	9	
Lille	43	11	960	378	36	414	6	4	640	400	1600	814	16	
Valenciennes	18	5	255	138	36	174	2	0	145	0	400	174	10	
TOTAL	110	27	1960	830	72	902	16	9	1240	950	3200	1852	46	

LES EQUIPEMENTS D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE EN SERVICE DANS LE NORD (octobre 2010)



-  aire d'accueil (commune d'implantation)
-  terrain de grand passage
-  commune inscrite dans le schéma de 2002 et défallante

2) Les non réalisations d'équipements

78 communes sur 121 sont considérées comme défaillantes en fonction de leurs obligations vis-à-vis du schéma actuel, soit près de 65 % des communes.

42% des communes « défaillantes » sont situées sur l'arrondissement de Lille dont les secteurs situés au sud ouest et au nord est de l'agglomération lilloise.

Les facteurs de non réalisation des aires d'accueil identifiés, sont généralement les suivants :

- Le manque de foncier disponible.
- Les recours des riverains et administrés sur le PLU et les permis de construire des aires d'accueil
- Éloignement trop important des commerces et services publics.
- Projets des communes orientés vers l'habitat adapté, plutôt que vers les aires d'accueil.
- Le coût de réalisation des équipements qui varie de 32 000 € HT la place à 45 000 € HT la place en fonction de l'éloignement des réseaux et des travaux de viabilisation préalable, compte tenu du choix des sites effectués.

3) L'analyse de l'offre d'équipement dans le département du Nord

Le nombre de places en aires d'accueil est sous-représenté dans le dispositif actuel par rapport à l'offre existante en terrains de grands passages. Cette offre en grand passage est elle-même encore insuffisante par rapport aux besoins identifiés. (Voir la carte de réalisation des équipements)

Cette sous représentation du dispositif d'aires d'accueil provient d'un double « glissement » par rapport aux objectifs initiaux au profit des terrains de grand passage :

- D'un côté certaines collectivités territoriales ont réalisé des terrains de grand passage en lieu et place des aires d'accueil. Exemple : la communauté urbaine de Dunkerque.
- D'un autre côté, certaines collectivités ont réalisé des aires d'accueil en lieu et place des terrains de grand passage : Le Cateau – Cambrésis et Fourmies.
 - 1960 places sur les aires d'accueil pour 830 réalisées et 902 places comptabilisées compte tenu du système d'équivalence soit 46,2 % des objectifs initiaux. (42 % sur le plan national en décembre 2009 avec des objectifs moyens de 500 places par département)
 - 1240 places sur les terrains de grand passage pour 950 places réalisées soit 76,61 % des objectifs initiaux, et ce, avec une très forte sur représentation de ces équipements par rapport aux objectifs initiaux sur les arrondissements de Dunkerque et de Douai.

Les évolutions actuelles du schéma avec les projets de création d'aires d'accueil supplémentaires sur LMCU, l'arrondissement de Dunkerque et l'arrondissement de Valenciennes vont contribuer à rééquilibrer ce bilan.

Les projets de réalisation d'équipement sont:

- Sur l'arrondissement de Lille (LMCU) :
 - Mons en Baroeul 10 emplacements/ 20 places.
 - Quesnoy sur Deûle : livrable en septembre 2010/24 places
 - Roncq /Halluin.
- Sur l'arrondissement de Dunkerque :
 - Téteghem 24 places
- Sur l'arrondissement de Valenciennes :
 - Quiévrechain 24 places
- Sur l'arrondissement de Douai
 - Aniche.

Un projet d'aménagement de terrains de grand passage:

- Sur l'arrondissement de Lille :
 - Lesquin 60 places

Par ailleurs, des projets de requalification lourde des aires d'accueil sont en cours de réflexion notamment le réaménagement provisoire des aires de Lille/ Chemin de Bargues et de Saint André par une amélioration du confort sanitaire en attente d'un réaménagement complet d'ici cinq ans.

Les différences territoriales entre prescriptions et réalisations sont les suivantes :

- Absence de réalisation de terrains de grands passages dans trois arrondissements sur six : Valenciennes, Avesnes sur Helpe, Cambrai et Flandres Intérieures.
- Sur- représentation de ces mêmes équipements de grands passages sur l'arrondissement de Dunkerque (Flandre littorale) par rapport aux objectifs initiaux.
- Différenciations également importantes entre prescriptions et réalisations concernant les aires d'accueil :
 - Très bon taux de réalisation sur Avesnes- sur- Helpe avec près de 73% à comparer avec le taux de réalisation de 42 % sur le plan national au 31/12/2009 et le taux de 46 % sur le plan départemental, de même que sur la Cambrésis, en valeur relative.
 - Faible taux de réalisation sur le Douaisis et l'arrondissement de Dunkerque.
 - Taux de réalisation moyen sur les arrondissement de Lille et de Valenciennes

Pour l'habitat adapté

Sur le territoire de LMCU, il existe 9 logements locatifs dans le cadre du SDAGV dont un « logement tremplin », sur 12 opérations au total. Ces logements sont situés au sein de 8 communes : Lille, La Madeleine, Wasquehal, Croix, Roubaix, Lys-Lez-Lannoy, Loos, Mouvaux.

Les familles accédantes sont initialement fixées sur les aires d'accueil de LMCU. Elles sont toutes bénéficiaires du RSA. La gestion locative adaptée est conduite par OSLO et l'accompagnement social par l'AREAS.